

COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-EN-VIENNOIS

* * *

PROJET D'EXTENSION DU CAMPING « LE SOLEIL DE PROVENCE »

Notice d'impact

Juillet 2009



SOLéo environnement

Le Moitessier- Rue Lawrence Durrell
AGROPARC - BP 21221
84 911 AVIGNON cedex 9
TEL. 04 90 27 12 50 / 04 90 23 67 02

SCI CEDALPHA

Camping « Le Soleil de Provence »
Quartier Trameiller
84 110 ST-ROMAIN-EN-VIENNOIS
TEL. : 04 90 46 46 00

NATURALIA

Site AGROPARC - BP 41223
Le Moitessier - Rue Lawrence Durrell
84 911 AVIGNON cedex 9
TEL. 04 90 84 17 95 / 04 90 23 67 02

SOMMAIRE

1	<u>CONTEXTE ET CONTENU DE L'ETUDE</u>	3
1.1	CONTEXTE DE L'ETUDE	3
1.2	CONTENU DE LA NOTICE D'IMPACT	3
1.3	PRESENTATION DU PROJET	3
2	<u>ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT</u>	4
2.1	SITUATION GENERALE	4
2.2	LOCALISATION DU PROJET	5
2.3	HISTORIQUE DU SITE	6
2.4	ETAT ACTUEL DU SITE	6
2.5	MILIEU PHYSIQUE	8
2.6	MILIEU NATUREL	12
2.7	PAYSAGE ET PATRIMOINE	14
2.8	ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE	15
2.9	MILIEU URBAIN	16
2.10	DEPLACEMENTS ET INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET DE TRANSPORT	18
2.11	LES RESEAUX	18
2.12	LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	22
3	<u>EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT</u>	26
3.1	EFFETS SUR LE MILIEU PHYSIQUE	26
3.2	EFFETS SUR LE MILIEU NATUREL (VEGETATION ET FAUNE)	30
3.3	EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT SOCIO ECONOMIQUE	30
3.4	EFFETS SUR LA QUALITE DE L'AIR ET LES DECHETS	31
3.5	EFFETS SUR LES DEPLACEMENTS, LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET DE TRANSPORT	31
3.6	EFFETS SUR LES RESEAUX	31
3.7	EFFETS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	31
4	<u>JUSTIFICATION DU PROJET</u>	33
4.1	LES RAISONS DE L'EXTENSION DU CAMPING	33
4.2	LES VARIANTES ETUDIEES ET NON RETENUES	33
4.3	LE PARTI D'AMENAGEMENT RETENU	33
5	<u>LES MESURES COMPENSATOIRES ET LEUR COUT</u>	34
6	<u>LES METHODES UTILISEES POUR EVALUER LES EFFETS</u>	34
7	<u>CONCLUSION</u>	34

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Plan de situation générale.....	4
Figure 2 : Localisation du projet	5
Figure 3 : Plan de masse de l'état actuel du camping	7
Figure 4 : Contexte géologique.....	9
Figure 5 : Identification du réseau hydrographique	11
Figure 6 : Extrait de la carte de couverture forestière	14
Figure 7 : Evolution de la population de Saint-Romain-en-Viennois depuis 1962	15
Figure 8 : Répartition de la population en fonction de l'âge et du sexe en 1999	15
Figure 9 : Occupation de sols du secteur d'étude selon la DIREN PACA.....	16
Figure 10 : Vue aérienne du secteur	17
Figure 11 : Implantation cadastrale du projet	19
Figure 12 : Plan de masse de l'extension projetée	20
Figure 13 : Plan des réseaux du projet d'extension.....	21
Figure 14 : Carte de l'aléa sismique	22
Figure 15 : Carte de l'aléa géologique	23
Figure 16 : Cartographie du PPRi de l'Ouvèze	24
Figure 17 : Carte de l'aléa incendie	25
Figure 18 : Profil topographique du terrain d'emprise de l'extension	26
Figure 19 : Insertion paysagère du projet.....	30
Figure 20 : Plan du réseau de collecte des eaux usées.....	32

1 Contexte et contenu de l'étude

1.1 Contexte de l'étude

Dans le cadre de son projet d'extension du Camping « Le Soleil de Provence », le maître d'ouvrage, la SCI CEDALPHA, souhaite aménager une partie de sa propriété, d'une surface de 6 863 m² environ, pour permettre la création de 45 emplacements supplémentaires.

L'instruction de son dossier motive la direction de l'équipement à lui demander une notice d'impact dont le présent rapport est l'objet.

1.2 Contenu de la notice d'impact

Après une présentation générale du projet, la notice d'impact sera composée :

- d'une analyse de l'état initial du site et de son environnement, portant notamment sur le milieu physique de la zone étudiée (topographie, géologie, hydrogéologie, hydrologie et climatologie), le milieu naturel (végétation, faune), le milieu urbain (documents d'urbanisme, foncier, organisation spatiale et vocation du secteur), le paysage et les réseaux...
- d'une analyse des effets du projet sur l'environnement et plus précisément sur le milieu physique, naturel, paysager, les risques...
- d'une justification du projet, comprenant les raisons de la création du camping et le parti d'aménagement retenu ;
- d'une présentation des mesures envisagées par le maître d'ouvrage pour compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes ;
- d'une analyse des méthodes de prévision utilisées pour évaluer les effets du projet sur l'environnement.

La notice d'impact n'est pas une formalité administrative mais un instrument destiné à améliorer la qualité des projets et leur insertion dans l'environnement.

Elle doit permettre, en outre, de guider le maître d'ouvrage dans la conduite de son projet, d'éclairer les services de l'état sur le sens et le contenu de la décision à prendre et d'informer le public.

1.3 Présentation du projet

Le projet consiste à réaliser une extension du camping existant, d'une capacité actuelle de 153 emplacements, sur la commune de Saint-Romain-en-Viennois.

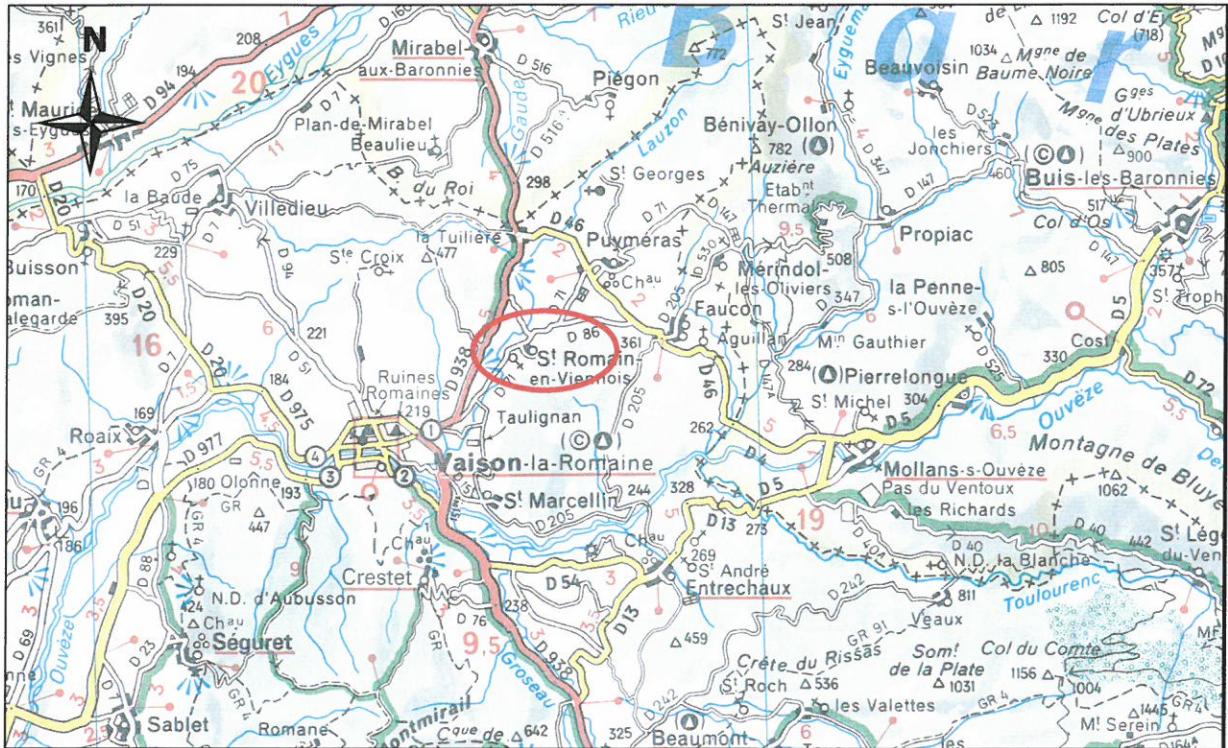
Cette opération comprend la construction d'un bloc sanitaire. L'ensemble des installations prévues sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le projet prévoit également la création d'une voie de desserte et le raccordement aux réseaux divers.

2 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

2.1 Situation générale

La commune de Saint-Romain-en-Viennois est située en limite nord du département du Vaucluse, à environ 3.5 km au Nord de Vaison-la-Romaine dont elle est limitrophe, en rive droite de l'Ouvèze. Cette commune est traversée du Nord au Sud par le ruisseau *Le Lauzon*, affluent de l'Ouvèze.



Extrait de la carte Michelin, feuille Drôme Vaucluse, n° 332 au 1/150 000

Figure 1 : Plan de situation générale

2.2 Localisation du projet

Le présent projet se situe au Nord du village de Saint-Romain-en-Viennois, en partie est du territoire communal.

Le site occupé actuellement par le camping « le Soleil de Provence » se situe plus précisément entre la RD.938 et le ruisseau « le Lauzon », sur les parcelles référencées au cadastre de Saint-Romain-en-Viennois sous les numéros 407 à 415, 417 & 418, 452 à 454, 1213 & 1214 section A (cf. fig. 11) couvrant une superficie totale d'environ 4.1 hectares.

L'extension prévue se situe sur les parcelles n° 1 209 et 1 215 de la section A, d'une superficie d'environ 6 863 m².



Extrait de la carte IGN TOP 25, feuille de Carpentras, n° 3040 ET au 1/25 000

Figure 2 : Localisation du projet

2.3 Historique du site

Le camping « le Soleil de Provence » a été créé en 1995. Il compte actuellement 153 emplacements dont 13 « Grand confort » réservés à la location de Mobil Home. Outre ces nombreux emplacements, il comprend également 2 bâtiments sanitaires, les locaux d'accueil, un espace bar et une piscine.

La surface de chaque emplacement est de 100 m², et chacun est équipé d'un branchement électrique. La qualité des équipements du camping a récemment été récompensée par l'obtention d'une quatrième étoile.

Aujourd'hui, le maître d'ouvrage souhaite réaliser une extension du camping, comprenant 45 emplacements supplémentaires accompagnés d'un bloc sanitaire, voirie, et réseaux associés.

2.4 Etat actuel du site

Le terrain d'emprise de l'extension projetée se situe au Sud du camping du Soleil de Provence.

Il est occupé par des vignes, encore exploitées à l'heure actuelle.



Le terrain présente une pente d'environ 7 % vers le Sud-est.